

Karaté Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec. Les règlements spécifiques de Karaté Québec sont donc en vigueur aux jeux régionaux.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** : http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php.

1. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

Catégories	Sexe	Âge	Année de naissance (2019)	Année de naissance (2020)	Poids	Épreuves
Poussin	M et F	6 – 7 ans	2012 et 2013	2013 et 2014	n/a	Kata/Circuit/ Combat foulard
Pupille	M et F	8 – 9 ans	2010 et 2011	2011 et 2012	-35, -40, +45 kg*	Kata/Circuit/ Combat foulard/Combat
Benjamin	M et F	10 – 11 ans	2008 et 2009	2009 et 2010	-35, -41, +41 kg*	Kata / Combat
Jeunesse	F	12 – 13 ans	2006 et 2007	2007 et 2008	-40, -47, +47 kg	Kata / Combat
Jeunesse	M	12 – 13 ans	2006 et 2007	2007 et 2008	-38, -48, +48 kg	Kata / Combat
Cadet	F	14 – 15 ans	2004 et 2005	2005 et 2006	-47, -54, +54 kg*	Kata / Combat
Cadet	M	14 – 15 ans	2004 et 2005	2005 et 2006	-55, -62, +62 kg*	Kata / Combat
Junior	F	16 – 17 ans	2002 et 2003	2003 et 2004	-53, -60, +60 kg*	Kata / Combat
Junior	M	16 – 17 ans	2002 et 2003	2003 et 2004	-60, -70, +70 kg*	Kata / Combat

Au moment des Jeux régionaux, les athlètes participeront dans la catégorie appropriée en fonction de leur année de naissance. Ils doivent ainsi être âgés d'au moins 6 ans et d'au plus 17 ans à la date de l'événement.

* Le responsable régional peut modifier les intervalles de poids pour permettre une meilleure répartition des athlètes en fonction du nombre d'inscriptions et des intervalles de poids. Ceci est permis pour toutes les catégories d'âges sauf la catégorie Jeunesse.

B) AFFILIATION

L'athlète et le dojo dont il fait partie doivent être affiliés à Karaté Québec selon les tarifs en vigueur, et ce, avant la tenue du tournoi.

Une vérification de toutes les inscriptions sera effectuée dans les jours suivant la tenue des Jeux régionaux de chaque région. Dans le cas où un athlète aurait participé aux Jeux régionaux sans être dûment affilié à Karaté Québec, une sanction monétaire et/ou autre sera imposée par Karaté Québec au dojo de cet athlète.

C) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Lors de la finale régionale, dans chacune des régions, les athlètes d'une même catégorie prendront part à une compétition de kata ET une de combat. L'athlète sélectionné sera celui qui aura accumulé le plus de points au classement combiné des deux épreuves.

Kata

Le système aux drapeaux avec élimination directe sera utilisé (sans repêchage).

Combat

On utilisera le système de tournoi à la ronde pour les catégories de 4 compétiteurs et moins, et le système sans repêchage pour les catégories de 5 compétiteurs et plus. Les combats dureront 2 minutes. L'aire de compétition sera de 8 mètres par 8 mètres (standard).

Catégories détaillées :

SEXE	ÂGE	NIVEAUX	POIDS	ÉPREUVES
Filles	12 - 13	Verte et plus	-40 kg	Kata / Combat
Filles	12 - 13	Verte et plus	-47 kg	Kata / Combat
Filles	12 - 13	Verte et plus	+47 kg	Kata / Combat
Garçons	12 - 13	Verte et plus	-38 kg	Kata / Combat
Garçons	12 - 13	Verte et plus	-48 kg	Kata / Combat
Garçons	12 - 13	Verte et plus	+48 kg	Kata / Combat

Total : 6 catégories (sexe, âge, niveaux, poids) x 2 épreuves = 12 épreuves

Système de pointage permettant l'identification des athlètes qui représenteront la région (selon leurs résultats)

Élimination directe – Sans repêchage (Kata et Combat)

Position	Pointage accordé
1 ^{ère}	4 points
2 ^e	3 points
3 ^e (jusqu'à 2 troisièmes places)	2 points
5 ^e (jusqu'à 4 cinquièmes places)	1 point

Dans le cas où plusieurs athlètes sont à égalité, on tiendra compte du nombre de médailles d'or, puis du nombre de médailles d'argent et du nombre de médailles de bronze, jusqu'à ce que le gagnant soit identifié.

Si, après cette méthode, les athlètes sont toujours à égalité, ils devront refaire un kata, de même qu'un combat l'un contre l'autre (un gagnant pour chacun de ces événements sera identifié). Quatre juges et un arbitre voteront ensuite par drapeaux pour déterminer le gagnant du bris d'égalité.

D) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète représentera la région où est situé le dojo auquel il est affilié.